

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20/12/2007 - Convocation du 12/12/2007  
Compte rendu affiché le : 28/12/2007

Président de séance : M. Paul LAFFLY  
Secrétaire de séance : Mme Danielle BROSSARD

Ref : CC

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	21
Votants	23

**Présents :** M. LAFFLY; Mme GUERIN; M. FAURE; M. CHATUT; Mme BOUHEY; M. AUROY; M. RODRIGUEZ; M. OLLIVIER; M. MEYER; Mme BROSSARD; Mme MARMONIER; Mle VEYRIER; Mme PERRIN; Mme GLATARD; Mme DESVIGNES; M. GONDELAUD; M. FORGET; M. MACHURAT; Mle MILLET; M. BELLOT; M. BOUREZG

**Absents représentés :** M. POINT (pouvoir à M. RODRIGUEZ); M. CHRETIN (pouvoir à M. GONDELAUD)

**Absents excusés :** Mme WYMANN

**Absents :** M. GOSSET; Mme BERRA; Mme ZULI; M. FERNANDES; Mme LABASOR.

## Objet : Taxes et produits irrécouvrables

Comme chaque année, Monsieur le Receveur municipal adresse à la collectivité l'état des produits qu'il n'a pu recouvrer. Dans le dernier état, des produits ne peuvent être perçus pour diverses raisons : redevable en difficulté financière ou qui ne peut être retrouvé ; montant minime dont les poursuites coûteraient plus chères que la somme due.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal d'admettre en non valeur les titres de recettes correspondants pour un montant total de 417,20 €.

## **Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- OUI l'exposé de Monsieur l'adjoint délégué, et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU la demande de Monsieur le Trésorier de la commune relative à des titres de recettes pour un montant total de 417,20 €,
- CONSIDERANT que les mesures mises en œuvre pour recouvrer ces sommes n'ont pas abouti,
- **DECIDE d'allouer en non-valeur les dettes ci-dessus définies,**
- **PRECISE que les crédits sont prévus au Budget Primitif,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.**

*Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.*

Pour Extrait Conforme,  
NEUVILLE-SUR-SAÛNE,  
Le 20 décembre 2007  
Le Maire,  
Paul LAFFLY.



Acte rendu exécutoire après  
Dépôt en préfecture le 04/01/2008  
Publication ou affichage du 04/01/2008  
Paul LAFFLY,  
Maire.